



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 24 mars 2022

## Lancement d'un programme de rachat d'actions pour 10 millions d'euros

Suite au rachat par Carmila de 1,05 million de ses propres titres, dans le cadre de la cession par LVS II Lux VII S.A.R.L via Goldman Sachs de 6,8 million de titres Carmila annoncée le 23 mars 2022, pour un montant d'environ 14,5 millions d'euros, Carmila a achevé le programme de rachat d'actions de 20 millions d'euros annoncé le 18 février 2022 et lancé le 21 février 2022.

Le Conseil d'administration a autorisé ce jour la Société à continuer de racheter ses propres titres via un prestataire de service d'investissement pour un montant maximum de 10 millions d'euros supplémentaires. La période d'achat débutera le 25 mars 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2022 au plus tard.

Les actions ainsi rachetées seront conservées par Carmila en vue de leur annulation future. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions de Carmila, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021.

### CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk - Directeur des relations investisseurs  
[Jonathan\\_kirk@camila.com](mailto:Jonathan_kirk@camila.com)  
+33 6 31 71 83 98

### CONTACT PRESSE

Morgan Lavielle – Directeur Communication  
[morgan\\_lavielle@camila.com](mailto:morgan_lavielle@camila.com)  
+33 6 87 77 48 80

### CALENDRIER FINANCIER

**21 avril 2022 (après clôture des marchés)** : Information financière du T1 2022

**12 mai 2022** : Assemblée générale

### À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2021, son portefeuille était constitué de 214 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,21 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

Retrouvez-nous sur [www.camila.com](http://www.camila.com)





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **AVERTISSEMENT**

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.